

BAROMETRE TERRITORIAL DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE



PRÉFET DE L'ESSONNE



Conseil
d'architecture
d'urbanisme
et de l'environnement



Contexte

Des objectifs ont été fixés par l'Europe, l'Etat et la Région Ile-de-France pour relever le défi de la transition énergétique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a par exemple fixé :

- 40% de gaz à effet de serre en 2030,
- 30% de consommation d'énergie fossile en 2030,
- 40% de part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030
- 50% de réduction de la consommation d'énergie finale en 2050.
- 55% des déchets non dangereux valorisés matière en 2020

Le *Schéma régional climat air énergie* décline aussi à l'échelle de l'Ile-de-France une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie. La stratégie de transition énergétique de la région Ile de France a été présentée en juillet 2018.

Le baromètre de la transition énergétique essonnien vise à mettre en place un outil pérenne de mesure territorial pour visualiser les résultats obtenus et les efforts à conduire pour corriger la trajectoire énergétique de notre territoire.

Il s'agit de publier une version en ligne mise à jour régulièrement, en partenariat avec les acteurs publics et privés chargés de mettre en oeuvre la transition énergétique sur le territoire.

Les données présentées dans le cadre de ce baromètre sont issues de sources libres de droits.

Ce baromètre, réalisé dans le cadre de la Communauté Départementale de la Transition Energétique (CDTE), est coordonné par la CCI Essonne.

Sommaire

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- Evolution des consommations énergétiques par grand secteur en Essonne (GWh)
- Consommations énergétiques par grands secteurs et par type d'énergie en Essonne (GWh)
- Consommations énergétiques par sous-secteur du tertiaire et par type d'énergie en Essonne (GWh)

PRODUCTION D'ENERGIE

- Production d'électricité en Essonne (GWh)
- Injection de biogaz (GWh)
- Production de chaleur en Essonne (GWh)

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

- Emissions de GES par grands secteurs en Essonne en tCO2

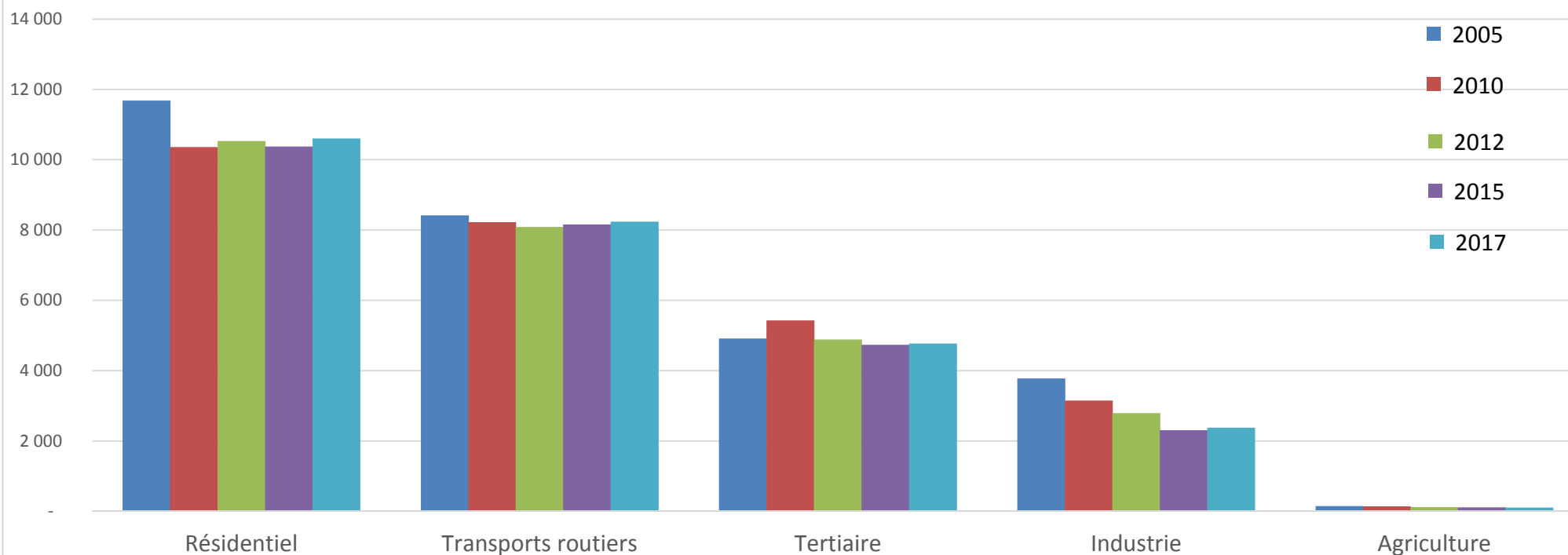
UNE ECONOMIE EN TRANSITION

- Consommation du foncier en Essonne
- Motorisation des véhicules nouvellement mis en circulation en Essonne
- Entreprises qualifiées RGE en Essonne
- Performance énergétique du parc social essonnien
- Certificats d'Economie d'Energie délivrés en Essonne
- Perception de la transition énergétique par les PME essonniennes
- Surfaces agricoles certifiées bio et en conversion en Essonne
- Ratio de collecte et destination des DMA produits en Essonne
- Emploi salarié privé en Essonne

Consommations énergétiques : grands secteurs

Après une baisse des consommations entre 2005 et 2015, on observe une légère hausse entre 2015 et 2017, et ce pour tous les secteurs, exceptée l'agriculture. Plus spécifiquement le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) représente 58% des consommations du département, c'est donc le premier poste consommateur, suivis par les transports routiers, qui quant à eux pèsent pour un tiers du bilan des consommations. Les secteurs de l'industrie et surtout de l'agriculture pèsent très peu dans ces consommations énergétiques. Pour ce dernier, l'impact sera surtout lié aux émissions de GES non énergétiques. Compte tenu du poids démographique et économique de l'Essonne, sa contribution relative par rapport à l'IDF est supérieure pour les transports routiers et l'agriculture, inférieure pour l'industrie et en ligne sur le tertiaire et le résidentiel.

Evolution des consommations énergétiques par grands secteurs d'activité en Essonne (climat normal en GWh)

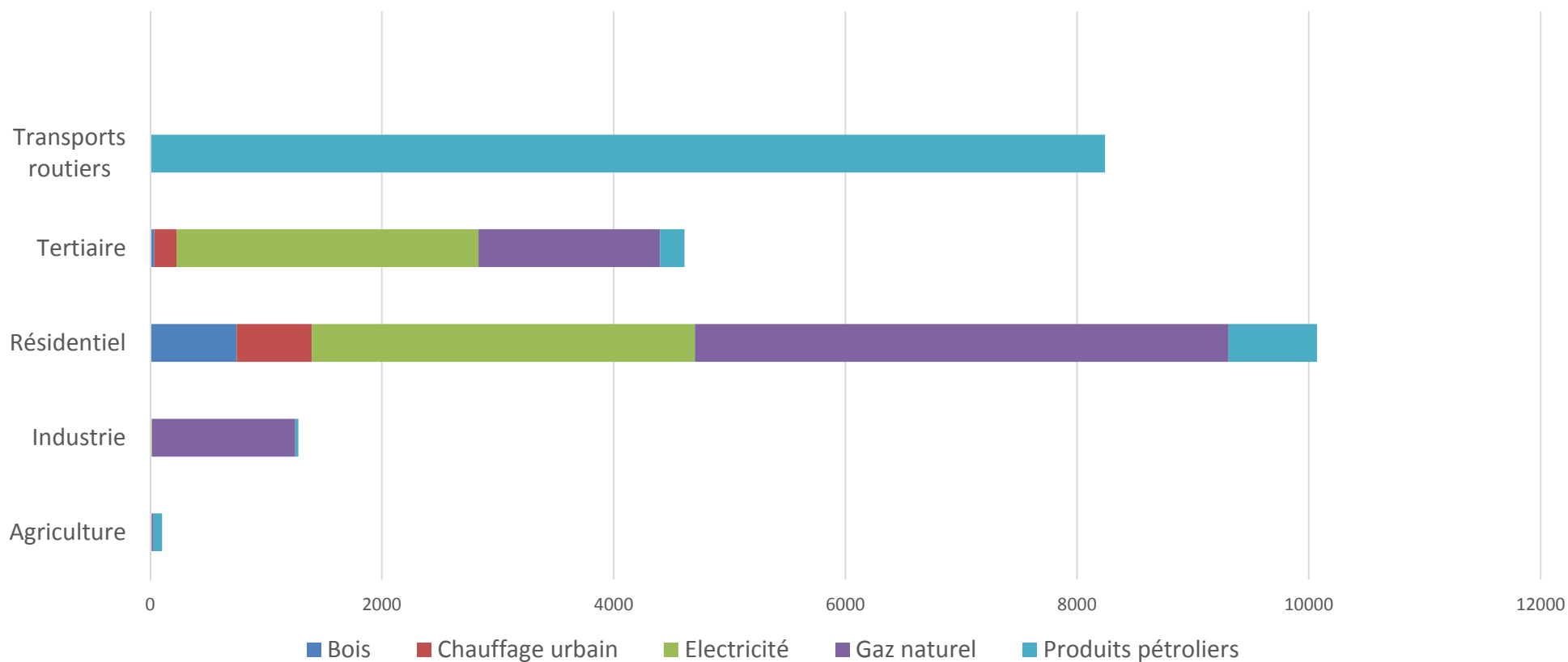


Sources : ENERGIF-V3 (février 2020), AIRPARIF décembre 2019

Consommations énergétiques : grands secteurs et types d'énergie

Le résidentiel est le premier secteur consommateur (40% des consommations) avec plus de la moitié d'énergies fossiles et un tiers d'électricité. Le transport routier représente le deuxième plus gros secteur de consommation avec, sans surprise, une quasi-totalité de produits pétroliers. Le secteur tertiaire arrive en troisième position avec plus de la moitié de consommation électrique (56%). Comme pour la région francilienne, l'enjeu est prioritairement sur le bâti et les transports.

Consommation énergétique par grands secteurs d'activités et par type d'énergie en Essonne en 2017 (climat réel en GWh)

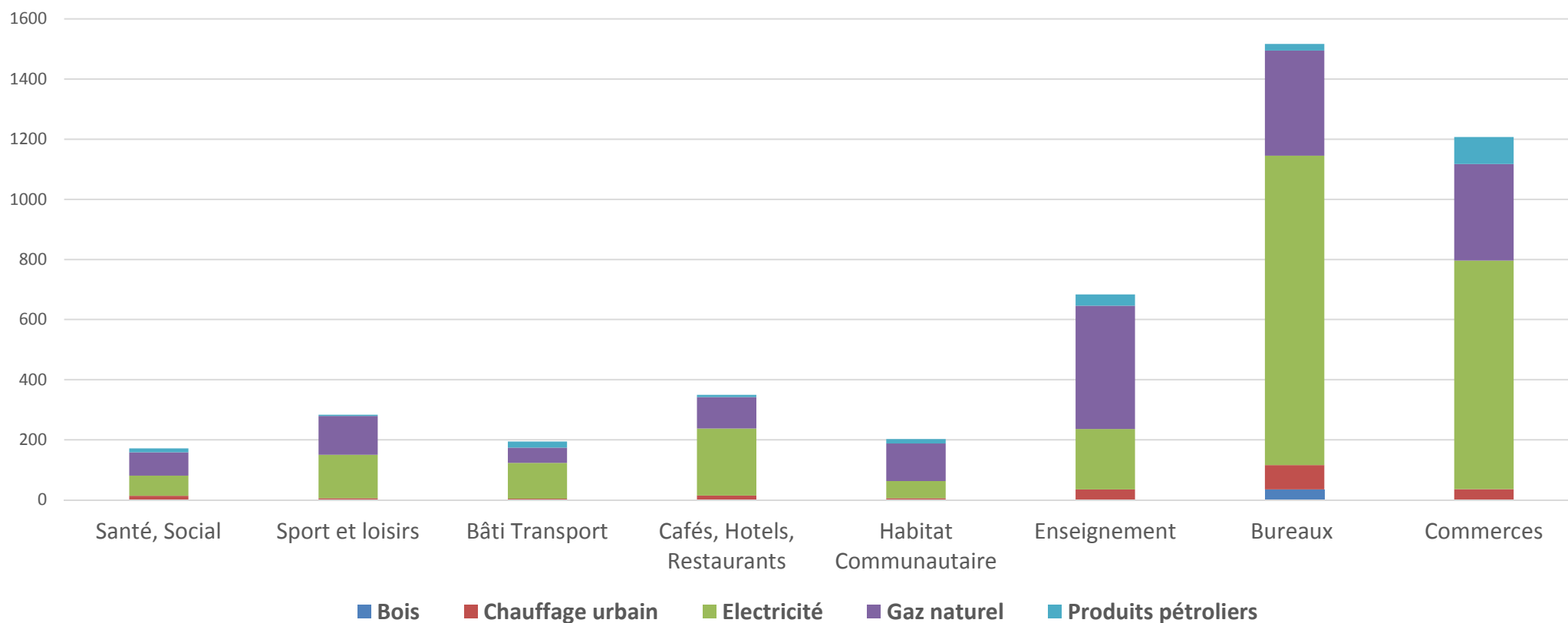


Source : ENERGIF-V3 (février 2020), AIRPARIF décembre 2019

Consommations énergétiques : tertiaire et types d'énergie

Les secteurs des commerces, des bureaux et de l'enseignement représentent environ les trois quarts des consommations énergétiques du tertiaire en Essonne. Par ailleurs, le bilan global fait ressortir l'électricité comme énergie la plus utilisée (56%), le gaz vient en deuxième position (34%).

Consommation énergétiques par sous-secteurs du tertiaire et par types d'énergies en Essonne en 2017 (climat réel, GWh)

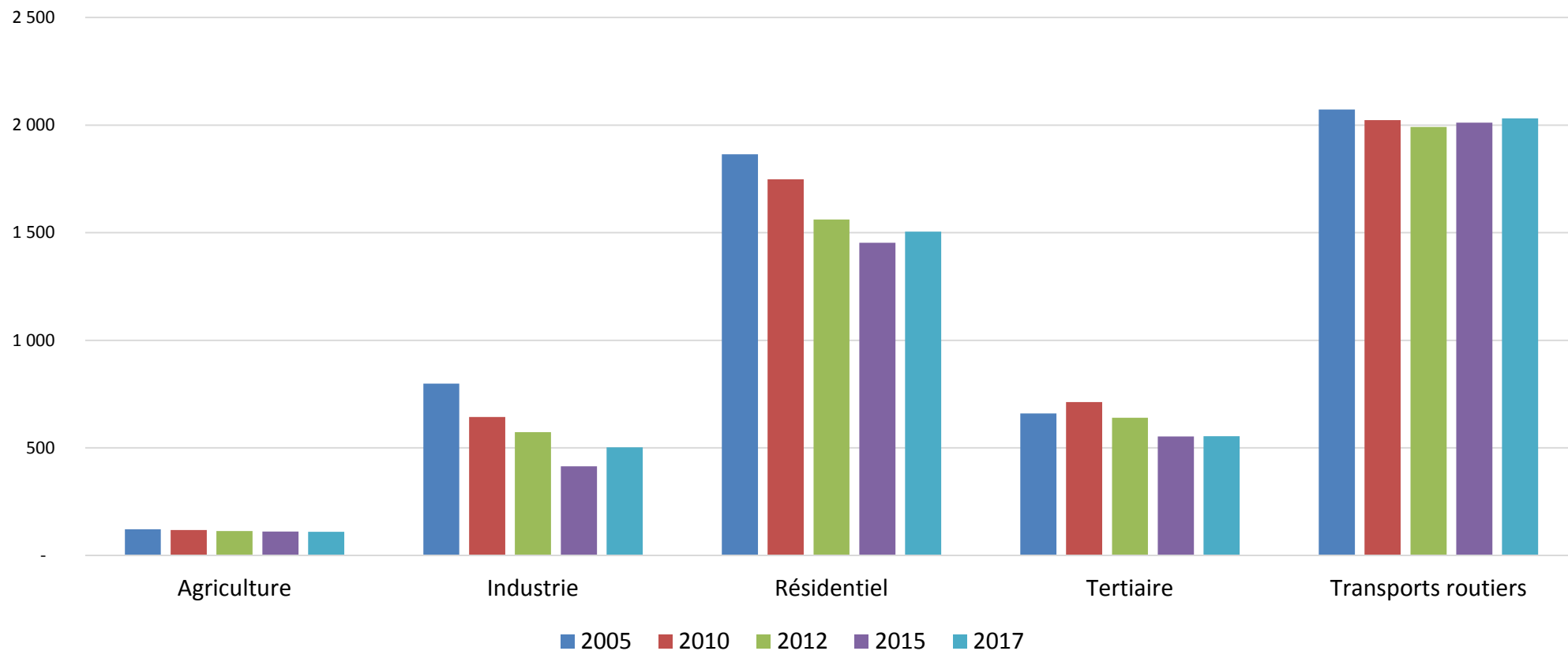


Source : ENERGIF-V3 (février 2020), AIRPARIF décembre 2019

Emission de GES par grands secteurs

Si l'on considère les émissions de GES à la fois directes et indirectes (scopes 1+2), le bâtiment (résidentiel + tertiaire) se place comme premier secteur émetteur, avec 40% des émissions ; le résidentiel représentant 30% et le tertiaire 10%. Les transports routiers arrivent ensuite en deuxième position, quasiment à égalité, avec 40% des émissions de GES. Vient ensuite l'industrie, représentant 10% des émissions.

Emissions de Gaz à effet de serre en Essonne en kteq.CO2/an

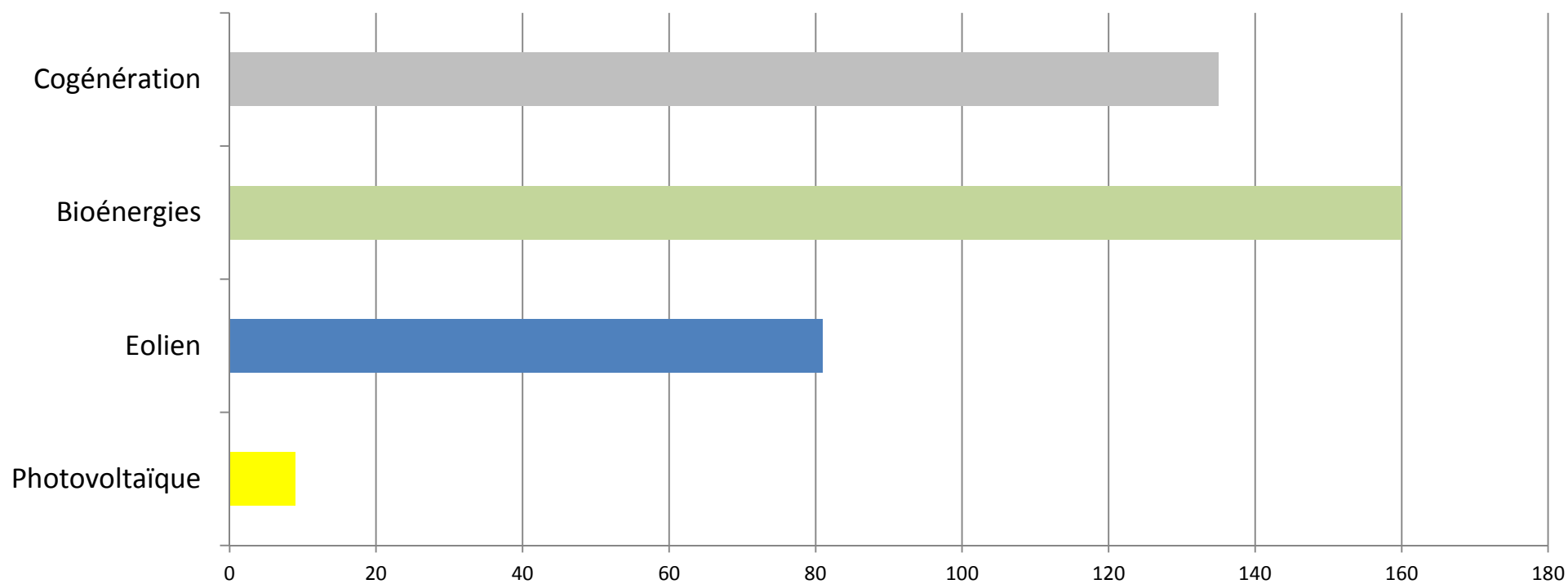


Source :ENERGIF-V3 (février 2020), AIRPARIF décembre 2019

Production d'électricité

La production d'électricité en Essonne est exclusivement d'origine renouvelable. Elle reste dominée par l'électricité produite par bionergie terminologique qui regroupe la production électrique à partir de déchets et de méthanisation. Trois équipements sont dédiés à cette production : Vert-le-Grand, Bionerval, Varennes-Jarcy. Les unités de cogénération viennent en suivant. Les éoliennes arrivent en troisième position grâce aux parcs de Pussay et de Boissy-la-Riviere. Faute de fermes de grande de taille, le photovoltaïque n'arrive qu'en dernière position mais devrait prochainement évoluer avec la construction de parc de grande capacité sur les communes de Fleury-Merogis et de Marcoussis.

Production d'électricité en Essonne en GWh (2017)

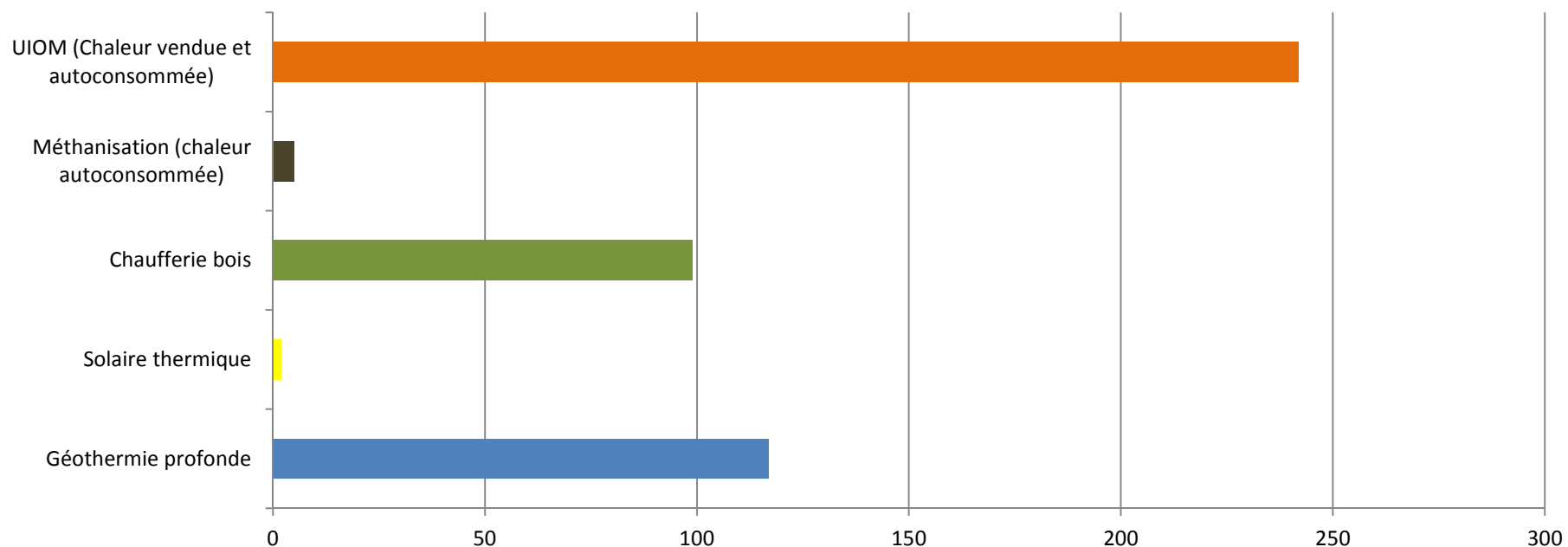


Sources : ROSE 2017 d'après ENEDIS

Production de chaleur

En 2017, la chaleur en Essonne a été essentiellement produite par les incinérateurs d'OM. Le département compte trois équipements de ce type à Villejust, Massy et Vert-le-Grand. Deux de ces incinérateurs sont raccordés à un réseau de chaleur, le troisième est en cours de raccordement. La seconde source de production est géothermale. Plusieurs de géothermie dite profonde sont actuellement en exploitation en Essonne : Vigneux sur Seine, Montgeron, Epinay-sous-Senart, Ris-Orangis et Grigny. Associés à des réseaux de chaleur, ces installations de géothermie permettent d'alimenter près de 24 000 logements et équipements publics en Essonne. L'autre source de chaleur utilisée en Essonne est la biomasse. Outre l'usage domestique qui constitue une des premières source de chaleur de particuliers, la biomasse peut être associée à des réseaux de chaleurs grâce à des chaufferies de taille importante auxquelles sont associés des systèmes de traitement de fumées qui permettent d'atteindre les normes exigées par la réglementation et de préserver ainsi la qualité de l'air. La chaufferie Enerlys permet, par exemple, d'alimenter le réseau de chaleur des Ulis. La part de chaleur produite par la méthanisation demeure faible dans la mesure où l'essentiel de la production de méthane est valorisée sous forme électrique.

Production de chaleur en Essonne en GWh (2015, 2017)

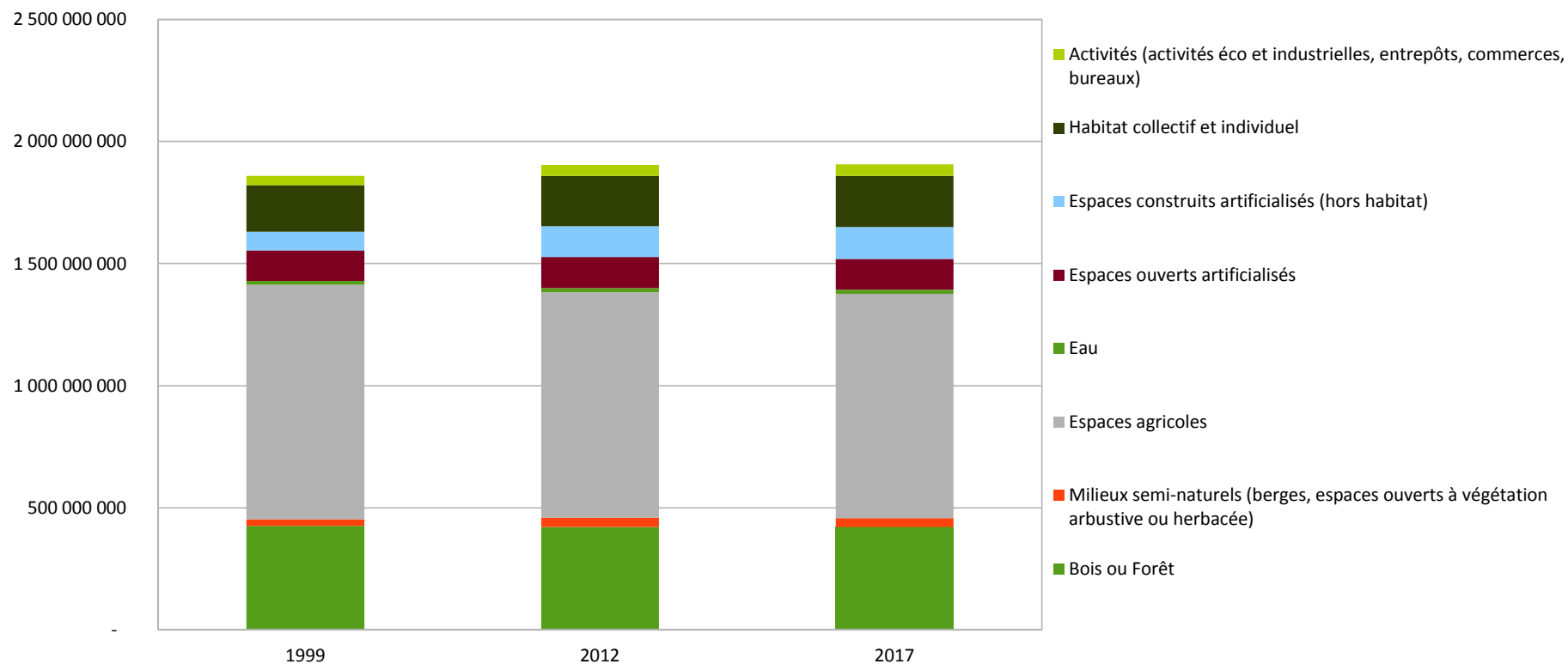


Source : ROSE 2017 d'après DRIEE, AREC

Artificialisation des sols : consommation du foncier

L'approbation du schéma directeur de la Région Île-de-France (SFRIF) en 2013 a permis de freiner l'artificialisation brute (les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers). Cette tendance a été renforcée à l'été 2018 avec la présentation du plan biodiversité et de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN). Le mouvement de densification urbaine observé sur la période 2012-2017, consomme en priorité les espaces de milieux semi-naturels (berges, espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée) dont la surface recule de 3 %, les espaces ouverts artificialisés (-1%) et les espaces agricoles (-0,6%)

Consommation du foncier en Essonne (m2)

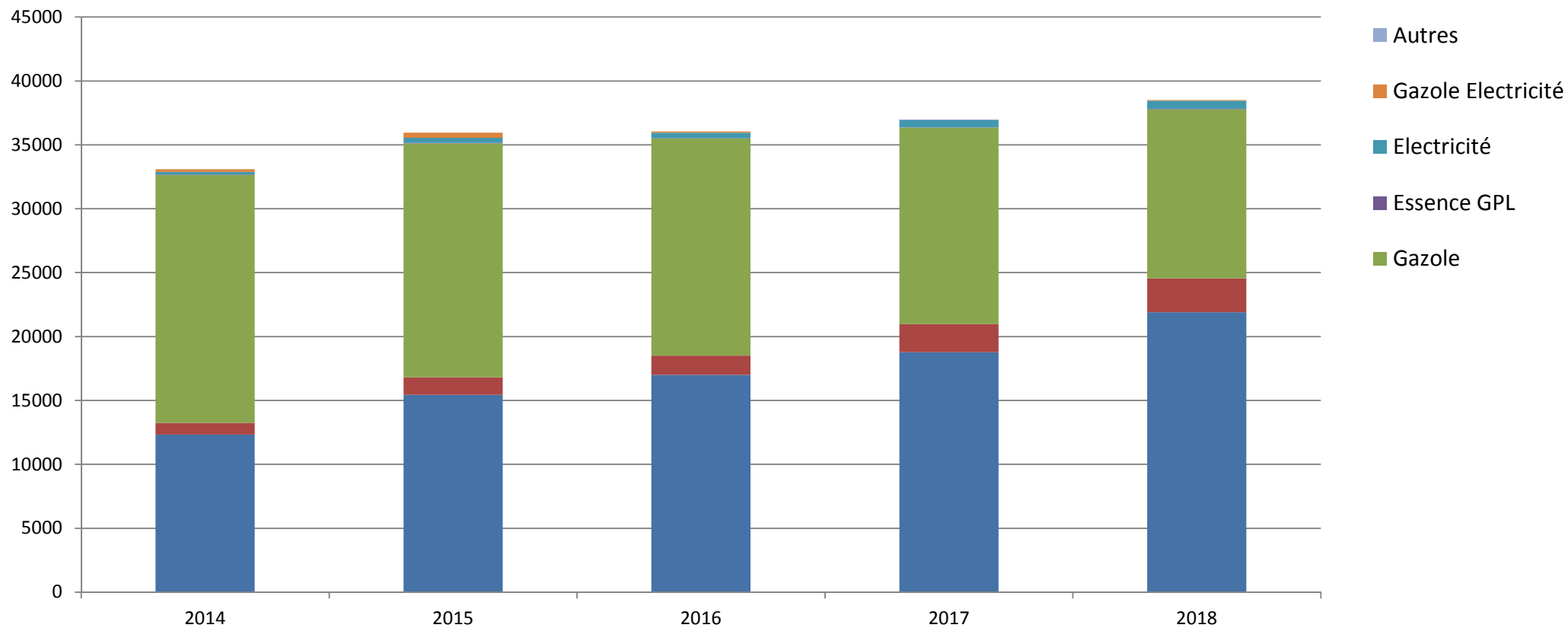


Source : EVOLUMOS de l'Institut Paris Région

Motorisation des véhicules nouvellement mis en circulation

La part en % des motorisations diesel dans les nouvelles immatriculations en Essonne (marché du neuf) poursuit son recul au profit des véhicules essence (+6 pts par rapport à 2017) et hybrides (essence et électrique) avec + 1pt.

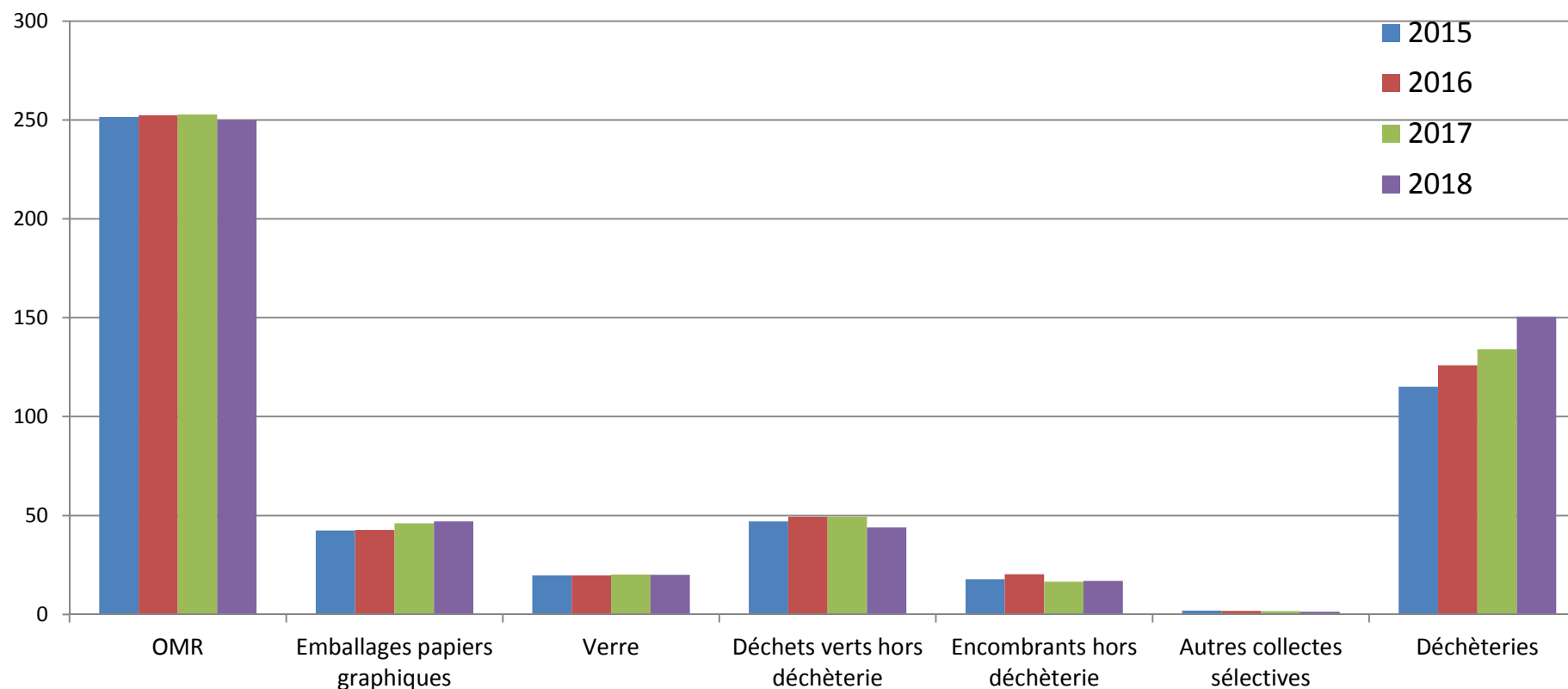
Nombre d'immatriculations enregistrées par type de motorisation de véhicules neufs en Essonne



Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Déchets : Ratio de collecte des DMA

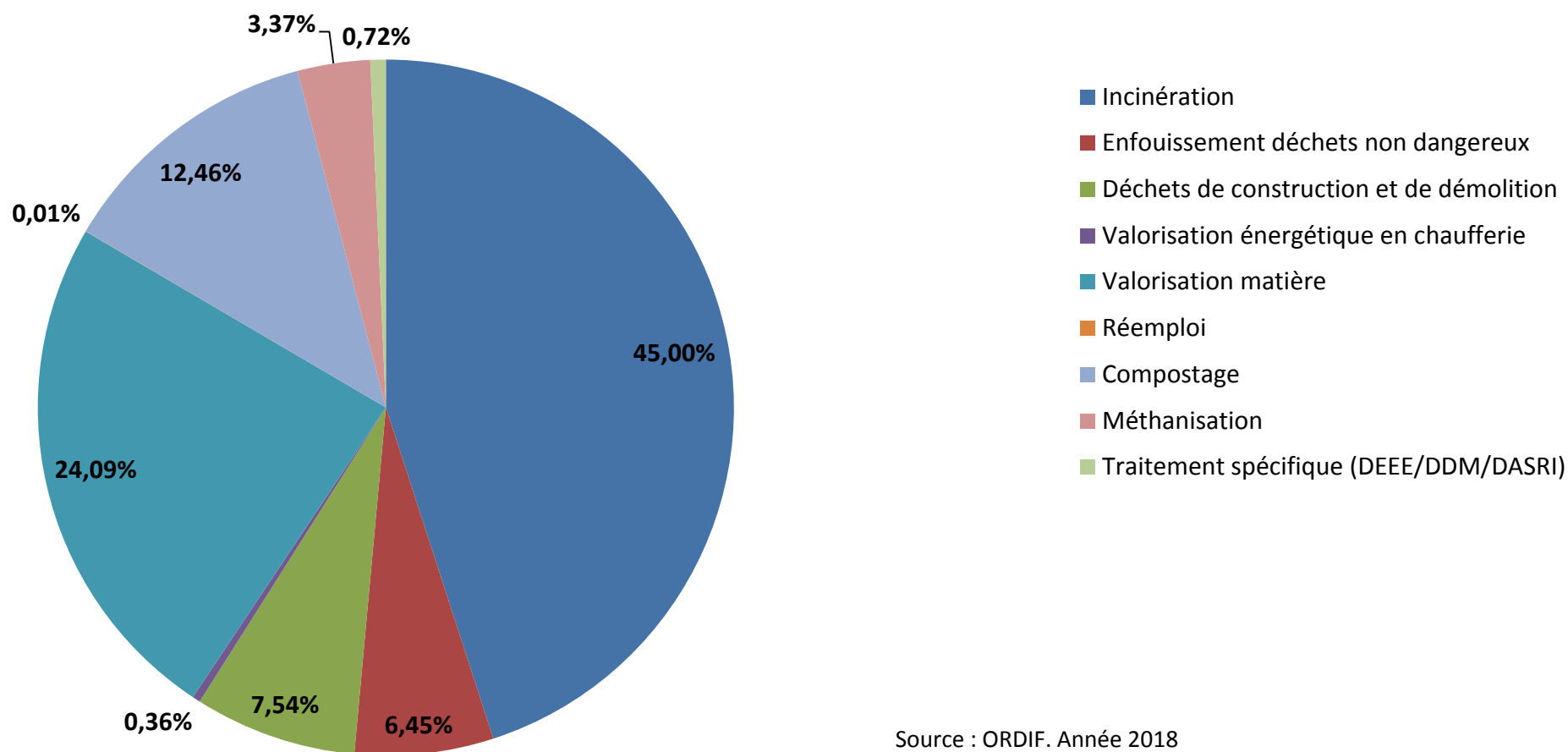
La quantité des déchets/habitant est plus importante que la tendance nationale (516 kg/hab/an donnée 2015) et plus importante que la moyenne IDF. Les Essonnais utilisent bien les déchetteries comme exutoire par rapport à l'Île-de-France. L'Essonne a une plus grande production de déchets verts en lien avec son contexte plus rural. On observe un transfert des OMR en déchets verts et autres déchets allant en déchetterie meilleurs que sur la région Ile de France. Les filières de réemploi des matières pourraient encore être dynamisées car les données Essonniennes sont moins bonnes que les données nationales bien qu'elles soient meilleurs que les données franciliennes. Globalement, depuis 2015 les Essonnais ont augmenté leur production de déchets de 7%. Cela peut notamment s'expliquer par un bon réseau de déchetteries permettant un meilleur apport des flux.



Source : ORDIF

Déchets : Destination des DMA collectés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent deux catégories : les déchets produits quotidiennement par les habitants, appelés ordures ménagères, et les déchets occasionnels. Ils comprennent par ailleurs des déchets des professionnels collectés par les collectivités - sans sujétion technique particulière - en mélange avec les déchets ménagers : les « assimilés ». Les ratios de la destination des DMA collectés est assez proche des données franciliennes avec cependant une meilleure collecte des déchets vers puisque le compostage est mieux valorisé +7% en Essonne. Ces tendances restent globalement assez constantes depuis quelques années.

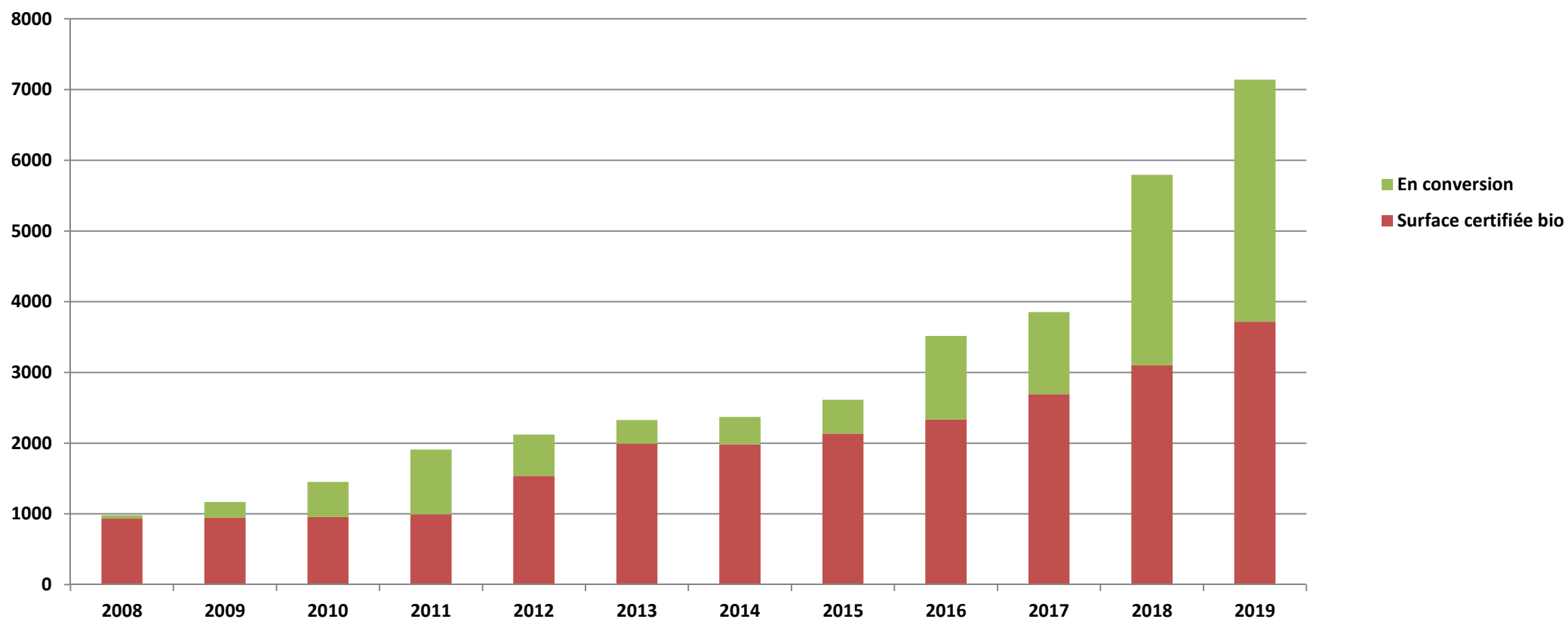


Source : ORDIF. Année 2018

Agriculture biologique

Le département poursuit sa progression dans l'accroissement de la part des surfaces agricoles certifiées bio et en conversion (près de 6000ha au total en 2018, soit près d'1/3 des surfaces bio de la région d'Ile-de-France). L'Essonne est le deuxième département de la région Ile-de-France en nombre d'hectares (7142) et en nombre d'exploitations (121), derrière la Seine et Marne et devant les Yvelines.

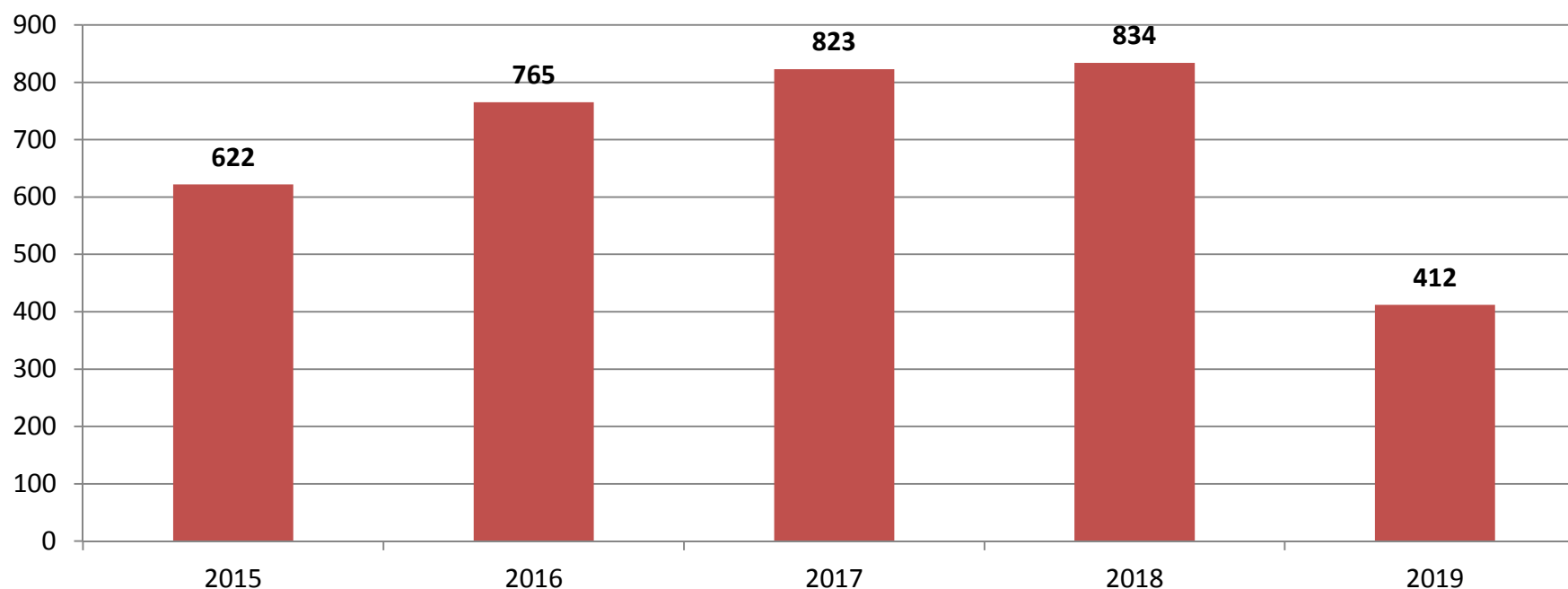
Ces surfaces sont principalement situées dans le sud (Etampois, PNR) et l'ouest du département (pays de Limours) et sont principalement consacrées à la culture de céréales devant les cultures fourragères



Source : Agence Bio

Nombre d'entreprises qualifiées RGE

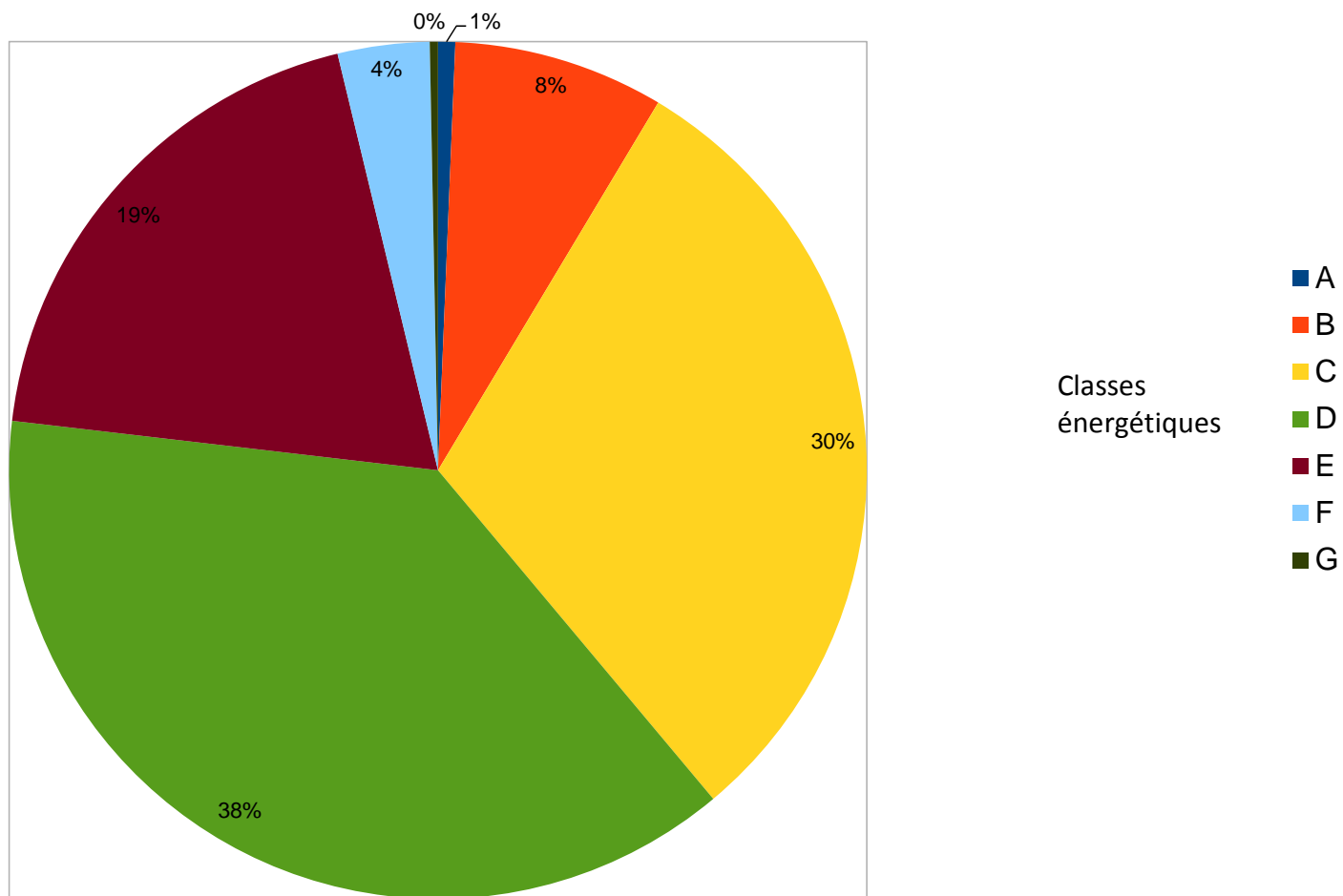
La qualification RGE est attribuée aux professionnels disposant de compétences avérées dans les domaines de la rénovation énergétique, l'installation d'énergies renouvelables ou la réalisation d'études énergétiques. Après une croissance continue du nombre d'entreprises qualifiées, 2018 marque une rupture de tendance. Plusieurs explications peuvent être avancées : beaucoup d'entreprises n'avaient pas l'utilité d'être RGE et après 4 ans de qualification, certaines ont abandonné le label. Les critères d'accès et de renouvellement ont été fortement renforcés ces 2 dernières années. Ce renforcement a fait son effet en réduisant le nombre de RGE drastiquement. Exemple : en 2018 : 14% de refus en isolation en moyenne, en 2020 ce taux de refus est passé en moyenne. Cette baisse du nombre d'entreprises RGE n'est donc pas nécessairement le signe d'une baisse des travaux de rénovation mais plutôt l'indicateur d'une plus grande rigueur dans l'attribution de la marque. Enfin, pour inciter les Essonnais à rénover leur bien, le Département a mis en place le 1er avril 2019 la prime eco-logis 91 pouvant aller jusqu'à 2.300 €. La prime eco-logis 91 s'adresse à tous les propriétaires occupants en Essonne : elle est sans condition de ressources et se cumule avec les autres aides existantes : CITE, ANAH, autres aides départementales. Pour en savoir plus : primecologie.fr.



Source : Qualibat

Performance énergétique du parc social essonnien

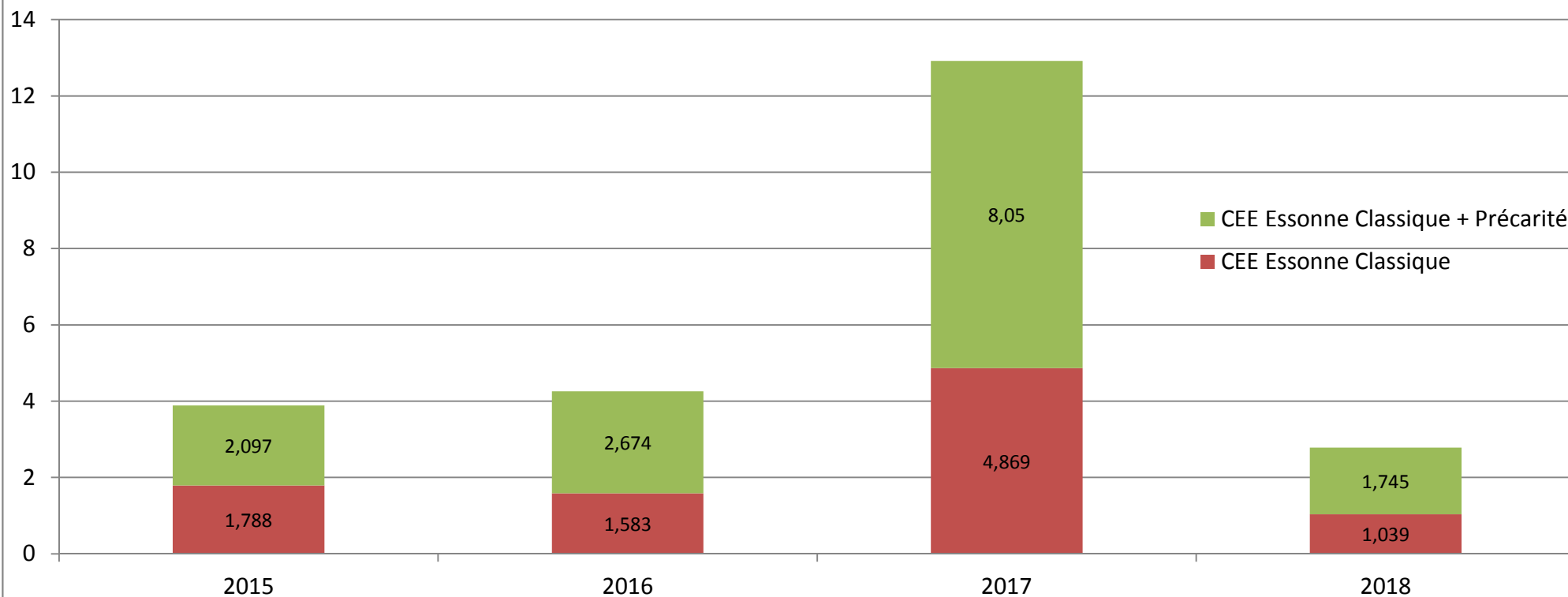
Près de 70 % de la surface du parc de logement social essonnien est répartie dans les classes C (30%) et D (38%) du diagnostic de performance énergétique (DPE). L'Essonne se situe au-dessus de la moyenne régionale pour les logements classés C (30 % contre 13 % à l'échelle de la région). La part des logements Classés E, F et G ne représente que 21 % contre 46 % à l'échelle de la Région.



Source : repertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2018

Certificats d'Economie d'Energie délivrés

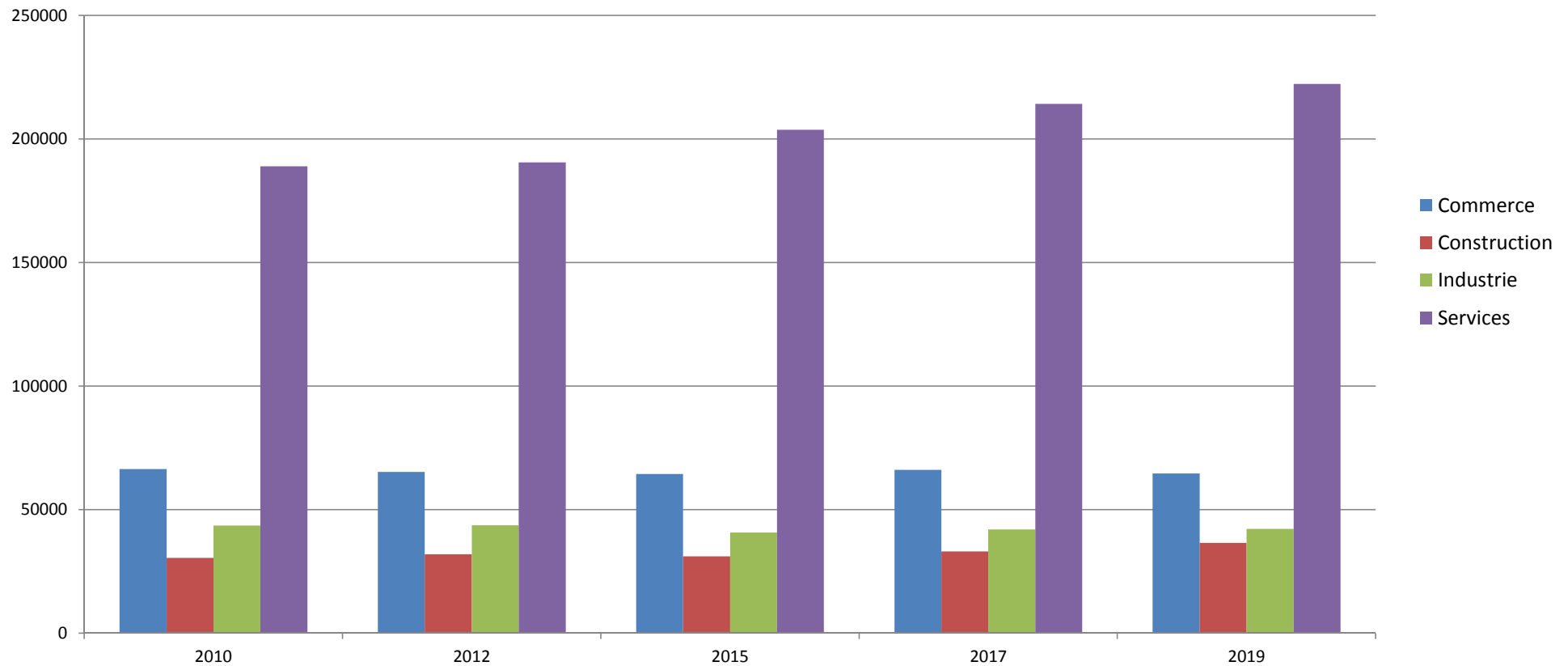
Depuis 2006, les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises. L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE qui comptabilisent les économies. Ce dispositif permet de réduire le coup des travaux de rénovations énergétiques. Tous les acteurs (particuliers, collectivités territoriales, entreprises) peuvent bénéficier directement ou indirectement des aides des fournisseurs d'énergie. Près de 200 types de travaux différents sont éligibles : isolation (murs, toits, fenêtres...), chauffage et régulation (chaudière, pompe à chaleur...), production d'eau chaude, ventilation...



Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il s'agit des opérations ayant fait l'objet de décisions de délivrance et dont la date d'engagement est comprise entre le 01/01/2015 et le 31/12/2018. Les données ont été extraites du registre national des CEE à la date du 28 mars 2020. Ces chiffres sont donc provisoires, étant donné le délai entre l'engagement de l'opération et la demande puis la délivrance des certificats d'économies d'énergie.

Emploi salarié en Essonne

Le nombre de salariés continue sa croissance en Essonne puisqu'on passe de 355 349 salariés en 2017 à 365 707 en 2019, soit une augmentation de près de 3%. Dans le détail, cela cache des disparités selon les secteurs d'activité. Ainsi, la hausse des effectifs salariés du département est le fait de la bonne santé des secteurs de la construction et des services, qui affichent respectivement, 20% et 18% de croissance de leurs effectifs salariés entre 2010 et 2019. En revanche, les secteurs de l'industrie et du commerce, perdent globalement des salariés sur la période (environ -3%)



Source : ACOSS